

VD_OMNI AC.1997.0080 vom 24. September 1997

VD Tribunal cantonal, 1997-09-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_AC.1997.0080

FR: VD_OMNI AC.1997.0080 du 24 septembre 1997

IT: VD_OMNI AC.1997.0080 del 24 settembre 1997

Regeste

PFISTER Roger c/Carrouge | N'a pas qualité pour recourir contre l'octroi d'un permis de construire, le voisin qui n'est pas personnellement gêné par le projet de construction, mais qui s'y oppose dans le seul but de faire respecter le règlement. Il s'agit là d'une action populaire qui est irrecevable.

Erwägungen

E. 8

al. 6 RPE. Fort de ces considérations, le tribunal juge le recours irrecevable. 2.

Vu l'issue du recours, les frais sont mis à la charge du recourant. Il n'est pas alloué de dépens, ni la municipalité, ni la constructrice n'étant assistées par un avocat.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.